

R 3061.2

BEAUBIEN, Rue

90 à 227 ouest

190000000000

Une entreprise "de chez nous"

(L.F.) - National Cablevision est la plus grande entreprise de câblodiffusion au Québec et même au Canada, avec 1,150 milles de câbles. Elle rejoint environ 135,000 foyers québécois, soit environ 60% des quelque 220,000 foyers abonnés au câble au Québec, par l'intermédiaire de 150 entreprises.

National Cablevision, c'est d'abord le "câble de l'Est" à Montréal, le "canal 9", qui rejoint environ 87,800 foyers. C'est ensuite **Télé-Câble de Québec**, le canal 11, qui atteint quelque 20,000 abonnés-foyers. C'est enfin 25,000 autres foyers dans les régions de Sherbrooke, Cap-de-la-Madeleine et Victoriaville.

Au total, la compagnie a 250 employés, dont 190 à Montréal seulement. Elle compte deux studios de production: à Montréal, où l'on réalise 40 heures d'émissions par semaine et un tout nouveau studio ouvert à Québec depuis le début de janvier, où l'on compte réaliser bientôt une dizaine d'heures d'émissions.

La majorité des actions de National Cablevision étaient détenues par le **Columbia Broadcasting System (CBS)** des USA jusqu'en décembre dernier. A ce moment-là, en vertu de nouveaux règlements du Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC) sur la propriété des entreprises des câbles, National Cablevision a été acquis par un important consortium québécois. Sept entreprises en font partie et sont donc les nouveaux propriétaires: **la Caisse de dépôt et placement du Québec**, qui détient 30% des intérêts; **La Laurentienne**, une compagnie d'assurances, ainsi que 3 de ses compagnies associées: **La Poix**, la **Protection Universelle** et la compagnie d'assurances du **Club Automobile de Québec** (30%) et enfin, deux institutions d'as-

surances du **Mouvement Desjardins**: la **Sauvegarde** et l'**Assurance-Vie Desjardins** (5%).

C'est le président de La Laurentienne, **Jean-Marie Poitras**, qui est devenu président de National Cablevision (et de Télé-Câble). Parmi les autres membres du conseil d'administration, on retrouve **Jean-Michel Paris**, de la Caisse de dépôt, **Antoine Turmel**, de **Provigo**, **Roger Beaulieu**, du gros bureau d'avocats libéraux de Montréal **Martineau, Walker, etc.**, **Claude Ferron**, de La Laurentienne, **Oscar Mercure**, de l'**Assurance-Vie Desjardins** et enfin **Sidney Welsh** de Vancouver, président de la société de câblodiffusion **Evergreen** (qui détient 20% des actions de National Cablevision).

La transaction finalisée en décembre est de l'ordre de 15 millions de dollars environ, ce qui comprend le montant d'une dette garantie par la Caisse de dépôt.

C'est en juin dernier que la nouvelle de cette transaction a été connue. A l'époque, elle a été accueillie avec grande satisfaction: des institutions québécoises "rapatriaient" une grande entreprise de câblodiffusion propriété des Américains (CBS). **Claude Ryan** écrivait dans **Le Devoir**: "Le projet dont est saisi le CRTC pourrait, en fait, être le germe d'une démocratisation en profondeur de la télévision par câble au Québec."

Cette "démocratisation", elle devrait commencer, normalement, par la reconnaissance du syndicalisme dans les entreprises de câble - et notamment à Télé-Câble de Québec - et par la reconnaissance du droit, pour les travailleurs, à des conditions de salaire et de travail justes.

TV par câble: un premier syndicat a bien du mal à se faire reconnaître...

par Louis Fournier

Pour la première fois au Québec, un syndicat vient de mettre "un" pied dans une entreprise de télévision par câble. Toutefois, il n'y a pas encore mis les deux pieds car la direction de Télé-Câble, à Québec, refuserait, par tous les moyens, d'admettre un syndicat dans la boîte! La compagnie fait partie de National Cablevision, la plus grosse entreprise du genre au Québec, dans laquelle la Caisse de dépôt détient 30% des parts (voir ci-dessous).

21 sur 34...

C'est le syndicat cana-

dien de la fonction publique (FTQ) qui s'est lancé dans la bagarre et a décidé de représenter quelque trente employés de Télé-Câble à Québec. Selon Maurice Gaulin, conseiller technique du SCFP, "le directeur général de la compagnie, Jean Beauchemin, utilise tous les moyens, juridiques et autres, pour éloigner le syndicalisme de son entreprise. La requête en accréditation a été soumise le 29 octobre au Conseil canadien des relations ouvrières, à Ottawa, qui a juridiction sur les employés des communications électroniques. Or, depuis cette date, l'employeur conteste cet-

te demande, bien que nous ayons fait signer une majorité de cartes. Beauchemin prétend que 21 employés ne sont pas syndiquables sur les 34 que compte la compagnie! On fait du chantage et des pressions auprès du personnel. Nous avons toutes les misères du monde à entrer un syndicat là!"

La section locale 1417 du SCFP désire représenter les techniciens, les employés de bureau et les vendeurs d'abonnements au câble. Elle a beaucoup de mal, notamment, à faire accepter que les vendeurs puissent être inclus dans l'unité de négociation.

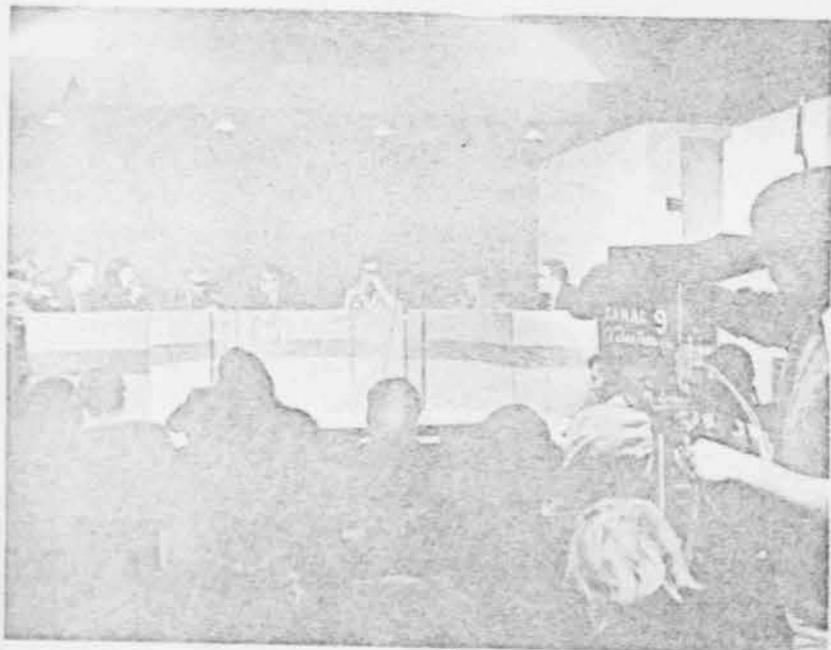
Une piastre...

Le syndicat soutient que le directeur général Beauchemin ne cherche qu'à "faire une piastre" sur le dos de ses employés et que tous les moyens en ce sens sont bons pour lui, y compris le débordement de Télé-Câble hors des limites de son territoire d'abonnements, en contravention flagrante des règlements du Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC).

Maurice Gaulin souligne que cette bataille est une "première" au Québec, où il est extrêmement difficile de syndiquer les employés du câble en raison de la petitesse des 150 entreprises qui oeuvrent dans ce secteur. National Cablevision, dont Télé-Câble est un maillon, est de loin la plus grande compagnie de câblodiffusion; c'est par là qu'on veut commencer pour donner plus de protection aux travailleurs du câble au Québec.



/ Nos édiles deviendront-ils des stars?



• "M. le Maire, vous ne croyez pas qu'il y aura lieu de faire un référendum au sujet de cet arène qui va coûter plus d'un million de dollars à la ville, c'est-à-dire beaucoup plus que ce qui avait été prévu quand le projet a été adopté...?"

• "M. le Maire, je suis garagiste et j'aimerais bien savoir pourquoi je ne compte pas la ville parmi mes clients. Il me semble que je pourrais avoir ma part du gâteau, moi aussi..."

• "M. le Maire, j'aimerais bien que vous vous décidiez de faire démolir cette grange en ruine qu'on aperçoit en entrant dans la ville. It's really cheap for Saint-Bruno..."

• "M. le Maire, j'ai à me plain-

dre de vos déneigeurs qui ont "ecrabouillé" ma poubelle. Quand c'est arrivé, j'ai fait les constatations d'usage, j'ai immédiatement fait rapport à vos fonctionnaires. Je leur ai même écrit une lettre. Ça fait un mois et demi de ça et je n'ai toujours pas reçu de réponse..."

CEST là une partie des sujets qui ont été discutés à l'Assemblée du conseil de ville de Saint-Bruno-de-Montarville le 6 mars dernier et qui ont été retransmis, deux jours plus tard sur les ondes de B.H.M.O., canal 9, qui fait partie d'un réseau de trois stations de télévision en circuit fermé, qui opère dans les régions de Saint-Hilaire-Saint-Bruno, la Gatineau et Mont-



Laurier. En tout et partout, la compagnie Vidéotron compte autour de 10.000 abonnés, ce qui lui confère une certaine importance dans l'industrie de câblevision et la situe parmi les premières 150 entreprises du genre au Québec, pas loin derrière Cablevision, Cable-TV et quelques autres. Et comme les autres entreprises du genre, Vidéotron fournit essentiellement les mêmes services: meilleure qualité du signal et quantité des stations pouvant être captées. BHMO est branchée sur la station radiophonique CFQR le jour, et, le soir, elle offre des émissions qui se proposent exclusivement de refléter la vie sociale de la communauté desservie et de permettre aux gens de la région de s'exprimer. "Notre

moyen de communication est tout à fait différent de la télévision traditionnelle, précise André Chagnon, président de Vidéotron, en ce sens que nous n'avons pas à nous préoccuper de la cote d'écoute, et que nous pouvons, en conséquence, faire en sorte que ce soit la majorité qui s'exprime télévisuellement pour la majorité, au lieu que ce soit une minorité qui s'exprime pour la majorité."

Jusqu'à-là, rien de particulièrement nouveau. Sauf que le canal 9, qui dessert les villes de Saint-Bruno, Saint-Hilaire, Otterburn Park, Beloeil et McMasterville, réalise un projet dont on parle depuis longtemps: présenter à la télévision les assemblées de nos gouvernants. A Saint-Hilaire, les assemblées du conseil de

ville sont télédiffusées en direct depuis un an et demi, avec, en plus, une participation du public qui téléphone, pour dialoguer avec ses édiles, après l'émission. "Un professeur de l'Université du Québec a fait sa maîtrise là-dessus, raconte M. Chagnon, et par lui nous avons pu apprendre que 70% de nos abonnés (il y en a 4.500 pour toute la région) regardent cette émission."

Et, le 6 mars, à Saint-Bruno-de-Montarville, on a tenté une deuxième expérience du genre. "Nous avons accepté la proposition de Vidéotron parce que nous désirons établir des contacts plus étroits avec la population, nous a déclaré un conseiller. Et puis, ça ne nous coûte pas une cent..." Et ça fait de

la publicité à l'entreprise de Vidéotron, qui, tout en s'acquittant de son devoir, risque d'aller chercher de nouveaux abonnés. Tout le monde est content.

Peut-on espérer qu'un jour les Montréalais pourront, eux aussi, participer plus activement aux assemblées du conseil de ville? "Pour l'instant, il semble que ce soit plus facile à faire dans les banlieues qu'à Montréal, nous a expliqué un représentant du canal 9 de la Métropole. "Toutefois, a-t-il ajouté, nous avons fermement l'intention de faire des propositions en ce sens au président de la Communauté urbaine, aussitôt que le complexe des fusions de toutes ces municipalités (nous en desservons 21) sera bien en place."

Huit dollars par mois

Disons-le tout de suite; les appareils de télévision ne seront pas munis d'une fente dans laquelle le téléspectateur introduit une pièce de monnaie. Il n'est pas question non plus de clavier offrant le choix de l'heure et du programme offert.

En fait, la télévision à péage consiste tout simplement en l'addition d'un canal supplémentaire où sont présentées des émissions sans interruption publicitaire. L'attrait de cette formule réside surtout dans la programmation qui doit être différente de celle offerte par les réseaux tradition-

nels dits "gratuits"...

Les câblodistributeurs étudient présentement deux formules de paiement: la première, sélective, largement utilisée aux USA, offre aux abonnés du câble la possibilité de profiter de ce service pour un montant mensuel variant entre \$8 et \$14. La seconde, universelle, s'applique à tous les abonnés du câble et signifie en fait une amélioration de la programmation. On relève les prix de \$1 ou \$2 par mois pour tous les abonnés en promettant une qualité accrue des émissions offertes.

Les émissions — dont la production et la distribution au Canada seraient faites par

une agence privée — sont acheminées par le câble. La modification la plus importante, du point de vue technique, serait au niveau des récepteurs. Il faut compter un investissement de \$50 à \$100 par abonné.

Mais les partisans de la formule "universelle" ne manquent pas de souligner que, déjà, des dispositifs pirates permettent d'accéder au réseau, de façon clandestine.

L'absence totale de publicité caractérise également ce service. Toutes les émissions sont présentées sans interruption. Mais la télévision à péage trouve ses adeptes dans un marché en or pour les commerçants. Aussi, avec un clin d'oeil, un câblodistributeur confiait récemment: "Il y a des choses qu'on ne pourra éviter un jour ou l'autre: la mort, l'impôt... et la publicité."

UNE COMPAGNIE DE CÂBLEVISION SONGE À TÉLÉVISER LES DÉBATS DU CONSEIL

La compagnie Câblevision Nationale (Canal 9) étudie depuis quelque temps un projet de télédiffusion des débats du conseil municipal de Montréal.

Une demande en ce sens adressée au maire Jean Drapeau a reçu un accueil sympathique. Dans sa réponse à Câblevision Nationale, le maire aurait toutefois souligné que des difficultés au

point de vue de l'espace requis pour l'équipement seraient difficilement surmontable.

Une équipe de techniciens de National Cablevision a assisté à une récente assemblée du

André Beauvais

conseil pour analyser la situation.

Selon une information de bonne source transmise au Journal de Montréal, il semblerait en effet que l'espace restreint pourrait causer des problèmes sérieux, «mais pas insurmontables», nous dit-on.

Un autre aspect de la question mérite d'être analysé sous tous ses angles: les débats au conseil municipal n'ont rien de comparables à ceux de Québec ou d'Ottawa.

Les discussions fermes sont plutôt rares et le processus est plutôt expéditif.

Deux conseillers seulement forment l'opposition, à Montréal, et les séances deviennent souvent affaire de routine.

On prétend, toutefois, à National Cablevision, que la période des questions (30 minutes) au début de chaque assemblée pourrait éventuellement se prêter au type de programme qu'on veut élaborer.

Rappelons que National Cablevision a télédiffusé en direct, les 1er et 2 mars, les assises annuelles de la Conférence des maires de banlieue. L'expérience s'est avérée concluante, aux dires des responsables.

The two Montreal cable TV companies, Cablevision Nationale Ltée and Cable TV Inc., have failed to have one of their own chosen as one of the three commissioners of Montreal's Electric Services Commission.

They were outvoted by Hydro-Quebec, the Montreal Urban Community Transit Commission (MUCTC) and CN-CP Telecommunications. Andre Lavoie, director of the Hydro-Quebec St. Lawrence Region, is the new industry representative on the commission, which runs the city network of underground utility cables.

TELEVISION PAYANTE

VOIR: RADIO & TELEVISION D 1261.A
(a/c 1976)

CABLEVISION NATIONALE LTEE

A compter du 19-3-1984 occupe l'ex-édifice de
Loto-Québec. (angle Ontario et Berri)

VOIR: BERRI, Rue R 3141.2
(2000)

DEUX OUVRIERS BRÛLÉS DANS LEUR ATELIER DE LA RUE BEAUBIEN

Deux ouvriers ont subi des brûlures au deuxième et au troisième degré, hier après-midi, à la suite d'une explosion survenue dans leur atelier du 90 ouest, rue Beaubien, à Montréal.

Martin Pelchat

Ralf Bourassa, 42 ans, domicilié rue Querbes, à Montréal, a été le plus touché. Il a subi des brûlures au troisième degré sur 70 pour cent du corps.

Il a d'abord été conduit à l'hôpital Général, mais devant la gravité de ses blessures, il a été transféré à l'Unité des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu.

Son compagnon, Pierre Simard, 26 ans, de

Ville-Émard, a été victime de brûlures au deuxième degré sur 50 pour cent du corps. On ne craignait cependant pas pour leurs vies.

L'explosion, de nature accidentelle, s'est produite lorsque les deux hommes ont allumé une torche pour travailler une pièce de métal. Ils venaient auparavant de manipuler du diluant à peinture. Les policiers croient que ce sont les vapeurs de ce produit qui se sont enflammées.

Le souffle de l'explosion a fait éclater les vitrines de l'atelier et a même brisé en deux la porte d'entrée. Les deux ouvriers n'ont pourtant pas perdu conscience.

«Ils n'avaient plus de peau sur le corps, mais ce sont tout de même eux qui ont expliqué aux policiers ce qui venait d'arriver», a raconté un policier de la Communauté urbaine de Montréal.

Une vingtaine de pompiers ont été dépêchés sur les lieux, mais les flammes ne se sont pas propagées, de telle sorte que l'atelier n'a pas été très endommagé.

Le Groupe Vidéotron remporte le Mercure de l'entreprise de l'année

Presse Canadienne

■ Le Groupe Vidéotron, de Montréal, a remporté le Mercure 1991 de l'entreprise de l'année dans le cadre de la onzième édition du concours des Mercuriades organisé par la Chambre de commerce du Québec.

Les 18 lauréats de ce concours ont été couronnés, hier soir, à l'occasion de la Soirée des Mercuriades qui se tenait dans un hôtel de la métropole.

Le Mercure de l'entreprise de l'année est décerné à une entreprise qui s'est particulièrement distinguée par l'excellence générale de ses performances ou par un succès exceptionnellement méritoire, a souligné le président du concours cette année, M. Denis Mercier.

Vidéotron a en outre obtenu le Mercure de l'innovation pour l'implantation du système Videoway qui «ouvre de nouvelles perspectives techniques et commerciales pour toute l'industrie de la télédistribution».

Cinquante-sept entreprises du Québec ont été sélectionnées comme finalistes dans les différentes catégories du concours cette année. Plusieurs entreprises étant représentées dans plus d'une catégorie, le nombre des fi-

nalistes en compétition pour l'obtention des 18 trophées Mercure 91 a atteint un total de 75.

Les autres récipiendaires sont:

Les Supermarchés G.P. inc., de Mont-Loli (commerce de détail); Virtual Prototype inc., de Montréal (développement international); CMAC inc., de Sherbrooke (entrepreneuriat); Dutailier inc., de St-Pie (entreprise de production); Groupe CGI., de Montréal (entreprise de service - grande entreprise); B-Sol, de Baie-Comeau (entreprise de service - PME); Steinberg inc., de Montréal (environnement); Les Rôtisseries Saint-Hubert, de Montréal (implication communautaire - grande entreprise); Les Editions Panini du Canada Itée, de St-Laurent (implication communautaire - PME); Groupe Vidéotron, de Montréal (innovation); Assurances générales des caisses Desjardins inc., de Lévis (Marketing - grande entreprise); Société zoologique de Granby (Marketing - PME); Norsk Hydro Canada inc., de Bécancour (développement de la main-d'œuvre - grande entreprise); Groupe Berclain, de Ste-Foy (développement de la main-d'œuvre - PME); Noranda, de Montréal (qualité totale - grande entreprise); Somapro Itée, de Montréal (qualité totale - PME); et CML Technologies inc., de Hull (Recherche et développement).

ASME 2
90 00000



24-3



Photo Yves FABE

Rapidement maîtrisé

Les pompiers de Montréal ont rapidement maîtrisé un incendie qui s'était déclaré vers 5 heures, hier matin, dans un garage du 99 ouest, rue Beaubien, à Montréal. Un pneu brûlé a dégagé une épaisse fumée noire qui a répandu de la suie dans le bâtiment.





Photo Denis RIVERIN

Incendie rapidement maîtrisé

Un léger incendie, dans une usine de métal située à l'angle des rues Beaubien et Clark, a été rapidement maîtrisé par les pompiers, vers 9h30 hier matin. On ignore la cause du feu, qui s'est déclaré dans le sous-sol. Personne n'a été blessé et les dommages sont limités.